



Service de transport Francobus

RAPPORT ANNUEL

Service de transport Francobus
Année scolaire 2024-2025



TABLE DES MATIÈRES

Message du président	p.2
Mission	p.3
Membres du conseil d'administration	p.3
Introduction	p.3
Principales réalisations en 2024-2025	p.4
Statistiques	p.5
États financiers	p.8

Rapport annuel 2024-2025

Message du président

C'est avec plaisir que le Service de transport Francobus vous présente son rapport annuel 2024-2025. Celui-ci est un consortium de transport scolaire dont le mandat est de fournir un transport sécuritaire, efficace et efficient.

Le conseil d'administration est fier d'annoncer la nomination de M. Jean Blanchette au poste de vice-président. Fort de son expérience en tant que surintendant des affaires et trésorier au Conseil scolaire Catholique Providence, M. Blanchette apporte une expertise précieuse qui contribuera à la gouvernance et au succès de Francobus.

S'appuyant sur la technologie, les membres du personnel cherchent continuellement des solutions afin d'optimiser les ressources disponibles. En effet, comparé à 2023-2024, nous notons une augmentation de 1,1% du nombre d'élèves transportés et une réduction de 1,1% dans le nombre de parcours.

Plusieurs initiatives, en lien avec le plan stratégique et le plan opérationnel, ont été réalisées en 2024-2025. Parmi, nous notons :

- la formation continue du personnel sur la cybersécurité,
- le programme de petits passagers qui est un programme d'identification des élèves de la maternelle à la 2^e année à l'aide des étiquettes en forme d'autobus jaune,
- l'amélioration continue du site web afin d'offrir une meilleure expérience aux utilisateurs.

Les états financiers pour la période se terminant le 31 août 2025 sont aussi inclus dans ce rapport.

Perspectives 2025-2026

Le ministère de l'Éducation a apporté certaines améliorations à la formule de financement du transport scolaire. En sus d'une majoration des repères de financement, le ministère de l'Éducation a aussi introduit une nouvelle subvention pour la stabilisation afin de tenir compte de la volatilité annuelle des itinéraires, de la distance et des heures de conduite journalière.

Tout en reconnaissant les bienfaits de ces améliorations, les conseils scolaires continuent leurs revendications auprès du ministère de l'Éducation pour un financement adéquat.

Finalement, j'offre un remerciement spécial aux membres du personnel du Consortium qui travaillent ardemment et sans cesse à faire du Service de transport Francobus un leader provincial en transport scolaire. J'offre aussi un remerciement aux membres du conseil d'administration et du comité des opérations pour leur soutien et les accomplissements pour l'année.

Dereck Chin
Président du Service de transport Francobus

Mission

Offrir un service de transport fiable et sécuritaire d'une façon efficace et efficiente à tous nos élèves transportés dans les régions desservies par le Service de transport Francobus.

Membres du conseil d'administration

Dereck Chin	Président
Jean Blanchette	Vice-président
Jason Rodrigue	Secrétaire-trésorier

Introduction

Le Service de transport Francobus est un organisme à but non lucratif qui fournit le transport scolaire au Conseil scolaire catholique MonAvenir (Csc MonAvenir), au Conseil scolaire catholique Providence (CSC Providence) et au Conseil scolaire Viamonde (CS Viamonde). Environ 26 000 élèves bénéficient d'un service de transport quotidien assuré et géré par le Service de transport Francobus en 2024-2025.

La zone desservie par le consortium couvre un territoire de plus de 60 000 kilomètres carrés pour desservir 121 écoles en 2024-2025. Le consortium assure le transport scolaire principalement par l'intermédiaire de plusieurs transporteurs, tandis qu'un petit nombre d'élèves utilisent des taxis et le transport en commun.

Les règlements administratifs révisés décrivent la structure de gouvernance. Les activités du Service de transport Francobus sont gérées par un conseil d'administration et par un comité des opérations qui ont comme rôle d'examiner et d'approuver les politiques administratives et les procédures de Francobus, d'établir des stratégies et des orientations, et de faciliter la résolution de questions importantes. Chaque conseil scolaire partenaire est également représenté, ce qui assure un processus décisionnel juste et équitable.

Une entente d'achats de services de transport scolaire a été signée entre le Service de transport Francobus et les conseils scolaires contractants.

Le Service de transport Francobus se compose de treize (13) membres du personnel. Les techniciennes et les techniciens de transport relèvent de la supervision des opérations, qui pour sa part, se rapporte à la direction du consortium. L'adjointe administrative relève également de la direction du consortium. Cette dernière est redevable au conseil d'administration.

Principales réalisations en 2024-2025

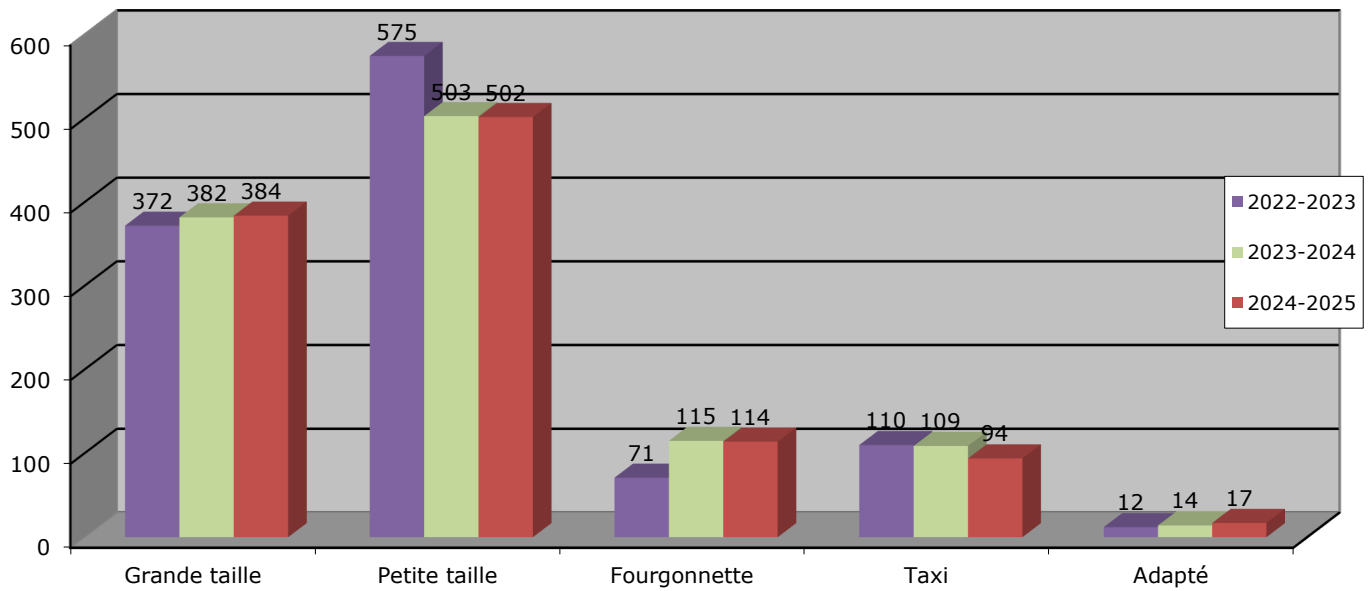
- Embauche d'une nouvelle superviseure des opérations, assurant une transition fluide et la continuité des services suite au départ à la retraite de la superviseure précédente.
- Promotion interne d'une technicienne au poste de superviseure des opérations, suivie de l'embauche stratégique d'une nouvelle technicienne de transport pour assurer la continuité et l'efficacité du service.
- Nomination d'un nouveau vice-président du conseil d'administration.
- Poursuite de multiples formations au sein des membres de l'équipe du Service sur la cybersécurité.
- Poursuite du programme d'audits auprès des transporteurs afin de s'assurer que ces derniers se conforment aux exigences contractuelles en vigueur.
- Communications fréquentes avec les transporteurs afin d'assurer la disponibilité des conducteurs.
- Revue et amélioration continue du site web de Francobus.
- Continuité du programme de petits passagers, un programme d'identification des élèves de la maternelle, du jardin d'enfants, de la 1^{re} et 2^e année, à l'aide de l'étiquette en forme d'autobus jaune.
- Poursuite du programme de sécurité à bord des autobus scolaire par la compagnie Intertrain, pour les élèves de la maternelle à la 8^e année.
- Les réunions mensuelles d'équipe ont offert aux membres du personnel l'opportunité de participer à des formations accentuées entre autres, sur le service à la clientèle.
- Le maintien de l'harmonisation des procédures de transport entre les trois conseils scolaires.
- La mise à jour du plan opérationnel, la continuation du guide de fonctionnement, du guide de transport spécial ainsi que des plans de soutien personnalisés.
- En plus de différents communiqués, les parents ont accès à une application mobile et un portail Internet leur permettant de consulter les détails de transport et de s'abonner à un service d'envoi de courriels les avisant des retards et annulations du transport.

Rapport annuel 2024-2025

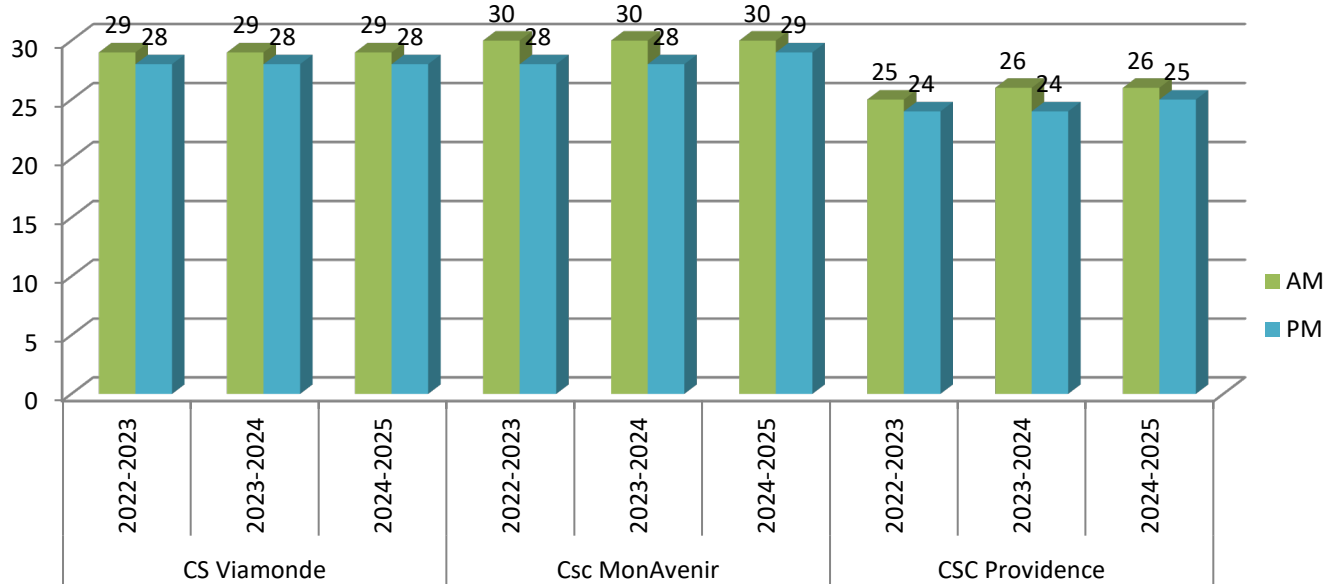
Statistiques

Sommaire	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre total d'élèves transportés	24 671	25 759	26 050
Pourcentage d'élèves transportés	80%	82%	82%
Nombre total de passagers ayant des besoins particuliers	356	391	368
Nombre de passagers ayant besoin d'un autobus adapté pour fauteuils roulants	13	14	12
Nombre total des passagers bénéficiant d'un service de transport par courtoisie	441	543	635
Nombre total d'élèves ayant recours aux transports en commun	551	576	623
Nombre de véhicules	1 140	1 123	1 111
Nombre de parcours	3 133	3 143	3 107
Pourcentage de parcours simples	54%	52%	48%
Pourcentage de parcours doublés	33%	35%	32%
Pourcentage de parcours jumelés	9%	9%	9%
Pourcentage de parcours doublés-jumelés	4%	4%	11%
Capacité	76%	80%	79%
Durée moyenne des parcours	27 min.	28 min.	29 min.
Publipostage – nombre de lettres envoyées	3 228	3 272	3 274
Nombre d'appels	21 889	18 782	17 709

Types de véhicule

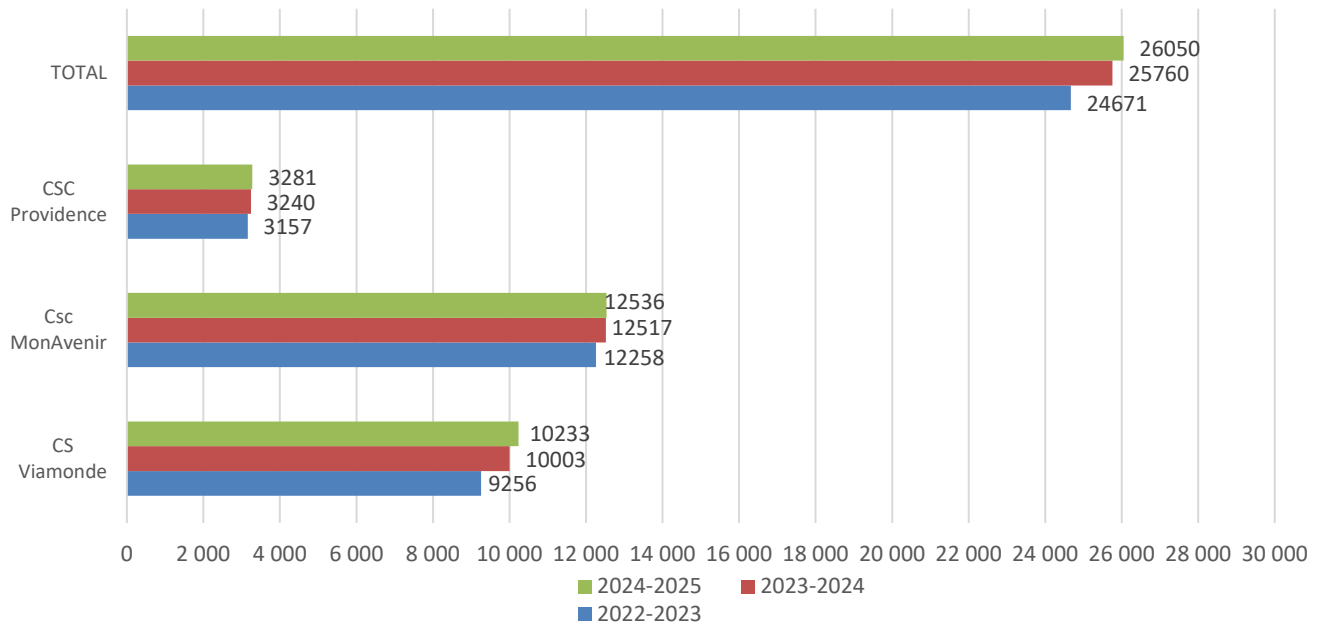


Durée moyenne des parcours (minutes)

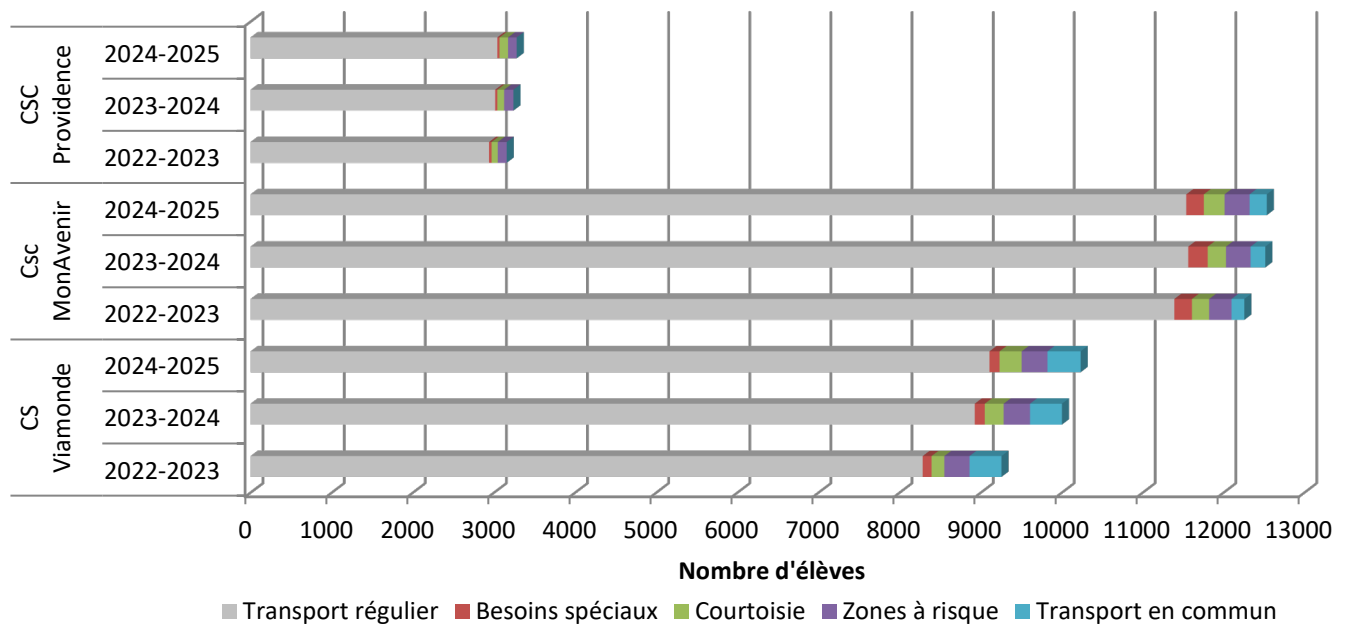


Rapport annuel 2024-2025

Élèves transportés



Types de transport



Service de transport Francobus

États financiers

au 31 août 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Situation financière	5
Résultats et excédent accumulé lié aux activités	6
Variation de la dette nette	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 12



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Service de transport Francobus

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
City Park Place, bureau 200
1900, promenade City Park
Ottawa (Ontario)
K1J 1A3

T 613 236-2211

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Service de transport Francobus (ci-après « le consortium »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2025 et les états des résultats et excédent accumulé lié aux activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du consortium au 31 août 2025 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du consortium conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du consortium à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le consortium ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du consortium.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du consortium;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du consortium à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le consortium à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 3 décembre 2025

Service de transport Francobus

Situation financière

au 31 août 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF FINANCIER		
Taxes à la consommation à recevoir	<u>1 010 030</u>	<u>831 262</u>
	1 010 030	831 262
PASSIF FINANCIER		
Avances du Conseil scolaire Viamonde, sans intérêts	<u>1 066 882</u>	<u>883 687</u>
	(56 852)	(52 425)
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	<u>56 852</u>	<u>52 425</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	<u>-</u>	<u>-</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Signé par :
Dereck Chin

B8533E06F05B495...
Dereck Chin, Président

Signé par :

Jean Blanchette

9EDCA9EFF3A8444...
Jean Blanchette, Vice-président

Jason Rodrigue  SIGNÉ ET VÉRIFIÉ

2026-01-19
Jason Rodrigue, Secrétaire-trésorier

Service de transport Francobus

Résultats et excédent accumulé lié aux activités

pour l'exercice terminé le 31 août 2025

	Budget (note 3)	2025	2024
	\$	\$	\$
Produits			
Transport			
Conseil scolaire Viamonde	25 035 668	26 617 929	24 203 117
Conseil scolaire catholique MonAvenir	33 229 276	35 036 586	32 198 176
Conseil scolaire catholique Providence	6 405 825	6 910 799	6 991 663
	<u>64 670 769</u>	<u>68 565 314</u>	<u>63 392 956</u>
Administration			
Conseil scolaire Viamonde	777 620	803 084	784 874
Conseil scolaire catholique MonAvenir	920 515	950 659	958 739
Conseil scolaire catholique Providence	241 483	249 391	246 542
	<u>1 939 618</u>	<u>2 003 134</u>	<u>1 990 155</u>
	<u>66 610 387</u>	<u>70 568 448</u>	<u>65 383 111</u>
Charges			
Transport			
Réguliers	57 634 857	61 123 647	56 436 315
Transport en commun	482 469	496 523	462 505
Taxis et autres	6 553 444	6 945 143	6 494 136
	<u>64 670 770</u>	<u>68 565 313</u>	<u>63 392 956</u>
Administration			
Salaires et avantages sociaux	1 439 786	1 544 652	1 527 108
Perfectionnement du personnel	1 501	2 251	2 796
Fournitures et services	386 148	361 477	370 706
Mobilier et matériel	22 903	5 314	3 833
Frais de location	89 279	89 441	85 712
	<u>1 939 617</u>	<u>2 003 135</u>	<u>1 990 155</u>
	<u>66 610 387</u>	<u>70 568 448</u>	<u>65 383 111</u>
Excédent lié aux activités de l'exercice	-	-	-
Excédent accumulé lié aux activités au début	-	-	-
Excédent accumulé lié aux activités à la fin	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Service de transport Francobus

Variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 31 août 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Excédent lié aux activités de l'exercice	-	-
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	<u>(4 427)</u>	<u>7 867</u>
Diminution (augmentation) de la dette nette	<u>(4 427)</u>	<u>7 867</u>
Dette nette au début de l'exercice	<u>(52 425)</u>	<u>(60 292)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u><u>(56 852)</u></u>	<u><u>(52 425)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Service de transport Francobus
Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 août 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Variation nette d'éléments d'actifs et de passifs		
Taxes à la consommation à recevoir	(178 768)	157 638
Frais payés d'avance	<u>(4 427)</u>	<u>7 867</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(183 195)	165 505
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des avances du Conseil scolaire Viamonde et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>183 195</u>	<u>(165 505)</u>
Augmentation nette de l'encaisse et encaisse à la fin	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Service de transport Francobus

Notes complémentaires

au 31 août 2025

1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le consortium fut constitué en personne morale sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario*. Les membres ayant constitué le consortium sont des conseils scolaires francophones exerçant un contrôle conjoint. L'activité principale du consortium consiste à fournir des services de transport scolaire aux élèves de ses membres. Le consortium est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonéré d'impôt.

Le consortium a été créé pour accroître l'efficacité et l'efficience sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves du Conseil scolaire Viamonde, du Conseil scolaire catholique MonAvenir, et du Conseil scolaire catholique Providence. Par conséquent, la continuité des opérations du consortium dépend en grande partie de ces trois conseils scolaires puisque les services de transport leur est fournie.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du consortium sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du consortium doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le consortium pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Le consortium comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du consortium sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Le consortium détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Dans le cas des avances au Conseil scolaire Viamonde, le cas échéant, des provisions pour moins-value sont constituées pour montrer les avances au plus faible du coût et de la valeur de recouvrement nette et traduisent, en conséquence, le degré de recouvrabilité et le risque de perte. Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de préparation des états financiers. Lorsqu'une avance a été provisionnée pour moins-value, en totalité ou en partie, et que le recouvrement de l'avance est considéré par la suite comme probable, la provision pour moins-value constituée à l'égard de l'avance peut être réduite.

Service de transport Francobus

Notes complémentaires

au 31 août 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les produits de transport et d'administration du consortium proviennent des conseils scolaires membres. Les produits de transport et d'administration sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les services de transport et d'administration ont lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Avantages sociaux futurs

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs, étant donné que la direction du consortium ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement de l'Ontario ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement de l'Ontario sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les opérations interentités qui sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3 - BUDGET

Les données budgétaires ont été fournies à des fins de comparaison et ont été tirées du budget approuvé par le conseil d'administration du consortium.

4 - RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le consortium est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement, de placement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du consortium.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que le consortium utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le consortium est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Service de transport Francobus

Notes complémentaires

au 31 août 2025

4 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du consortium est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le consortium est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à s'assurer que le consortium dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. Le consortium établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 août 2025, il n'y a aucun passif financier ayant une échéance contractuelle (aucun au 31 août 2024).

5 - ENGAGEMENT

Le consortium s'est engagé, d'après un bail échéant le 31 août 2027, à verser une somme de 89 376 \$ pour la location de bureaux. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 42 560 \$ en 2026 et 46 816 \$ en 2027. Le consortium est également responsable du loyer supplémentaire comprenant les impôts fonciers, les coûts d'exploitation, et les frais d'administration.

6 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le consortium est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une compagnie d'assurance réciproque autorisée en vertu de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario. L'OSBIE assure la responsabilité civile générale, les dommages matériels et certains autres risques. L'assurance responsabilité civile couvre un montant maximal de 27 000 000 \$ par événement.

Tout conseil scolaire souhaitant adhérer à l'OSBIE doit signer un accord d'échange d'assurance réciproque, en vertu duquel chaque membre s'engage pendant une période de cinq ans, dont l'actuelle période se terminera le 31 décembre 2026.

L'OSBIE gère les actifs de la compagnie réciproque, y compris les fonds de sûreté. Bien qu'aucun conseil scolaire individuel n'a le droit d'accéder aux actifs de la compagnie réciproque, l'accord prévoit deux circonstances dans lesquelles un conseil scolaire, membre d'un groupe de souscription particulier, peut recevoir une partie des fonds accumulés de la compagnie réciproque.

1. Si le conseil d'administration détermine, à son entière discrétion, que l'échange a accumulé des fonds supérieurs à ceux nécessaires pour remplir les obligations de l'échange, en ce qui concerne les sinistres survenus au cours des années précédentes à l'égard du groupe de souscription, le conseil d'administration peut réduire le taux établi par calcul actuariel pour les polices d'assurance ou accorder des crédits de primes ou des participations aux assurés pour ce groupe de souscription au cours de toute année de souscription ultérieure.

Service de transport Francobus

Notes complémentaires

au 31 août 2025

6 - FOND D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE) (suite)

2. À la fin de l'échange de contrats d'assurance réciproque au sein d'un groupe de souscription, les actifs liés au groupe de souscription, après paiement de toutes les obligations et après constitution d'une réserve adéquate pour les obligations futures, sont restitués à chaque souscripteur du groupe de souscription en fonction de son taux de participation; après la fin de l'échange, la réserve pour les obligations futures sera réévaluée de temps à autre et, lorsque toutes les obligations ont été acquittées, les actifs restants sont restitués sur la même base qu'à la fin de l'échange.

Si un conseil ou une autre organisation du conseil cesse de participer à l'échange de contrats d'assurance au sein d'un groupe de souscription ou de l'échange, il reste responsable de toute cotisation établie pendant ou après la cessation de sa participation pour les sinistres survenus avant la date de prise d'effet de la cessation de son adhésion au groupe de souscription ou à l'échange, à moins que le conseil d'administration ne prenne des dispositions satisfaisantes pour racheter cette obligation.

7 - RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE L'ONTARIO

Tous les membres du personnel du consortium peuvent adhérer au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite regroupant plusieurs employeurs. Le régime procure des prestations déterminées aux employés selon leurs années de service et leur taux de rémunération.

Les cotisations du consortium sont équivalentes aux cotisations des employés. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, le consortium a cotisé au régime un montant de 119 258 \$ (126 850 \$ en 2024). Comme il s'agit d'un régime interemployeurs, les charges de prestations de retraite du consortium sont limitées aux cotisations. Aucun actif ou passif découlant de ce régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du consortium.